

Évolution du projet : installation d'un enseignement hybride

« Nous devons pouvoir accompagner les jeunes avec leurs problèmes et leurs empêchements »

Nous essayons de construire avec chacun des jeunes décrocheur-raccrocheur accueilli au Microlycée un parcours prenant en compte les contraintes, les difficultés, la part de chaos inévitable auquel sont souvent soumis ceux qui reviennent en formation après une interruption de scolarité. Nous déployons d'immenses efforts pour surmonter les obstacles, et nous obtenons des résultats, mais l'offre faite jusqu'alors par le Microlycée butte parfois sur une impossibilité réelle à installer une scolarité effective et exigeante : ayant déployé toutes sortes d'initiatives susceptibles de « dégager la route » du jeune, nous restons parfois dans l'attente de la survenue d'un engagement fulgurant qui pourrait préparer un potentiel « miracle » à l'examen.

« La défaillance ne doit pas avoir de caractère irrémédiable ; l'empêchement doit pouvoir être contourné »

L'expérience du « Microlycée à distance », liée à celle des « parcours combinés » mis en œuvre ces dernières années, met en évidence des pistes d'amélioration de l'offre dans des directions encore insuffisamment explorées.

Prenant en compte les considérations suivantes :

- Nous devons accompagner des jeunes « raccrocheurs » soumis à un chaos de vie caractérisant souvent les parcours antérieurs et actuels, créant des conditions d'existence parfois très difficiles qu'il convient de prendre en compte.
- Les « empêchements » des uns et des autres sont extrêmement variés, mais nous accueillons les jeunes « avec » ces empêchements, qui ne doivent ni rendre la reprise d'études impossible, ni conduire à l'abaissement des exigences.
- La contrainte nouvelle d'un contrôle continu qui place au premier plan l'exigence d'un engagement régulier tenu dans la durée s'impose et doit être prise en compte, dans des parcours caractérisés par la précarité et l'instabilité.

Observant qu'à l'occasion du confinement de ces dernières semaines :

- Les jeunes et les professeurs ont pu se « reconnaître » à distance parce qu'ils se « connaissaient » par ailleurs, leur relation ayant pu se poursuivre à distance grâce à la proximité et à la confiance scellées en amont.
- Des jeunes fortement « empêchés » dans leur scolarité jusque alors ont pu s'engager pleinement et efficacement dans la scolarité proposée avec le « Microlycée à distance », exprimant alors leur forte satisfaction.
- Dans un enseignement construit sur une offre essentiellement « asynchrone », aucune défaillance ou manquement n'est a priori « irrémédiable », la « réparation » étant au moins potentiellement toujours possible.
- Les jeunes ne semblent pas être mis en difficulté par le caractère asynchrone de l'activité ni par la réduction des temps d'apport synchrones, mais semblent être en manque de rencontres et d'une aide « en présence » des professeurs.

Considérant par ailleurs que nous ne savons pas quelles seront les conditions sanitaires de la rentrée prochaine, l'offre du Microlycée devant être disponible « quoi qu'il arrive », quelles que soient alors les conditions sanitaires :

Nous proposons la mise en place d'une offre de formation hybride qui associe présentiel et distanciel, dans laquelle « le synchrone » accompagne « l'asynchrone », et non l'inverse.

- **Une formation dont le cœur est constitué d'une composante asynchrone qui propose tous les apprentissages essentiels au travers d'activités réalisables à distance, en autonomie ou en présence et avec l'aide d'un professeur.**
- **Une offre élargie d'accueil en travail encadré au Microlycée permettant aux jeunes de bénéficier de l'aide d'un membre de l'équipe pour réaliser les travaux prescrits en « asynchrone » sur de nombreuses plages horaires.**
- **Un programme de regroupements « synchrones » destinés à aider et répondre aux questions des jeunes, à synthétiser et valider les contenus de la formation, à renforcer et à compléter l'offre asynchrone.**

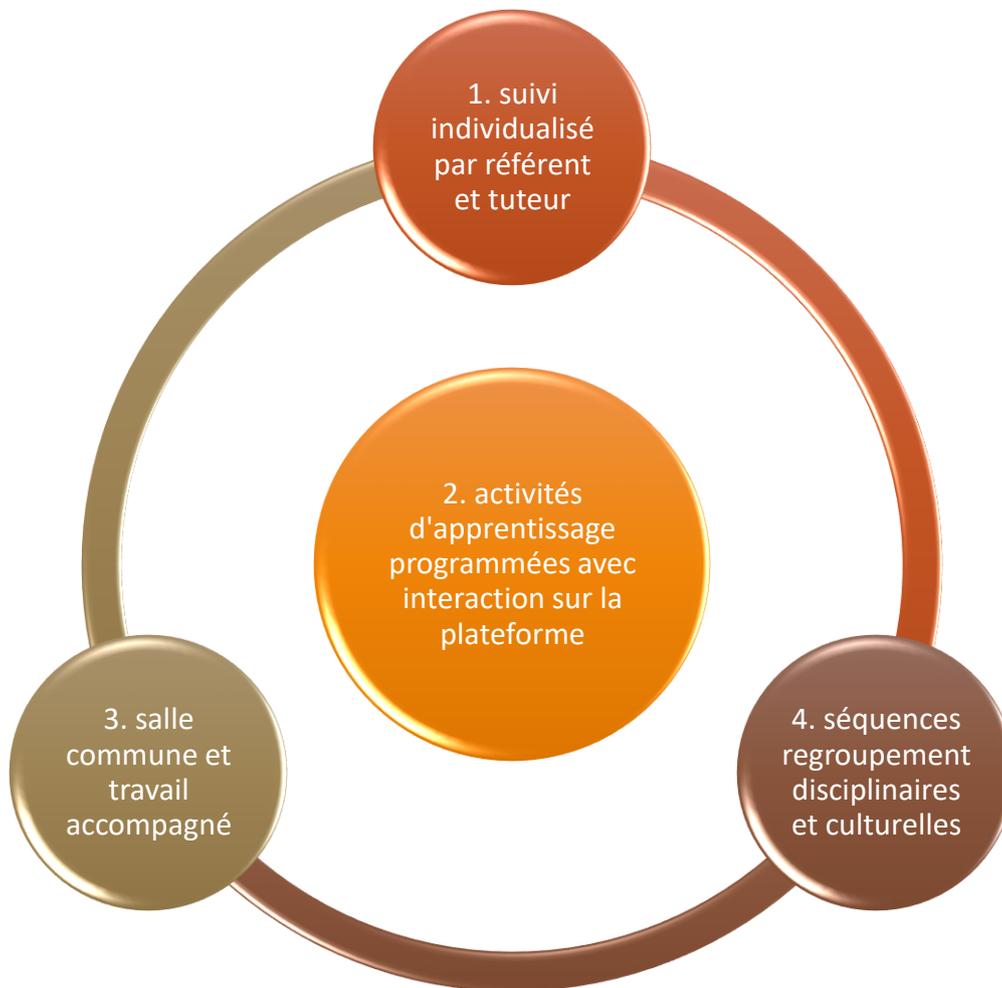
L'effectivité d'une scolarité, dans cette nouvelle configuration, est conditionnée :

- *Au maintien impératif du contact dans le cadre de la relation privilégiée avec le tuteur et le référent.*
- *À la réalisation des activités journalières proposées sur la plateforme, y compris celles dédiées aux projets.*
- *À une participation aux regroupements synchrones dans des conditions adaptées aux contraintes de chacun.*
- *À la participation aux temps dédiés à l'évaluation, à la préparation aux épreuves et aux rencontres de tutorat.*

Les regroupements peuvent être organisés en classe virtuelle si la situation sanitaire l'exige. Les évaluations et la préparation aux épreuves peuvent être organisées à distance en fonction de la situation et des contraintes individuelles.

En cas de non-respect avéré des conditions définies comme constitutives de l'effectivité de la scolarité, une suspension du parcours peut être négociée, le temps de créer à nouveau les conditions d'une pleine participation à la formation. En parcours préparatoire et terminal, si la difficulté n'est pas surmontée à l'issue de la période de suspension, l'hypothèse d'une présentation à l'examen dans les conditions définies pour les candidats non scolarisés doit être envisagée.

LE DISPOSITIF :



1. **Un suivi individualisé** intense est assuré conjointement par le référent et le tuteur qui accompagnent le jeune dans l'organisation et l'articulation des composantes de la formation, dans les modalités et le rythme de travail, dans le parcours et les évolutions, dans le projet personnel et les choix à opérer.
2. **Les activités sont programmées** chaque semaine et mises à disposition sur la plateforme sous un format commun à toutes les disciplines : ressources, cours, médias, conseils et énoncé du travail demandé. Une production est à réaliser et à déposer conformément à un programme défini et stabilisé, une ou deux disciplines étant concernées chaque jour. Le temps de travail est défini selon le parcours, la discipline et la période concernée, pour un volume compris entre 30 minutes et 2 heures. Tous les contenus essentiels sont abordés dans ces activités. Un retour des professeurs est assuré sur la plateforme avec les commentaires et les conseils utiles aux progrès du jeune. Une scolarité peut être envisagée au travers de ces seules activités si c'est nécessaire pour un jeune très autonome dans le travail, dès lors qu'il est capable de questionner et d'interagir pour obtenir l'aide nécessaire.
3. **Un encadrement au Microlycée** est proposé pour ces activités, qui peuvent ainsi être réalisées en autonomie ou avec de l'aide. L'encadrement au Microlycée est assuré par un professeur intervenant sur un spectre large de disciplines, disponible à cet effet entre 9 heures et 12 heures du lundi au vendredi, entre 14 heures et 17 heures du lundi au jeudi, de 18 heures à 20 heures le mardi et le jeudi. Au Microlycée comme en autonomie, le travail est réalisé sur la plateforme et les productions doivent être déposées une fois réalisées. Un temps hebdomadaire compris entre 3 heures et 6 heures de travail au Microlycée en travail accompagné est conseillé pour faciliter le déroulement du parcours de formation.
4. **Un regroupement est programmé** en présentiel chaque semaine pour chacun des enseignements, qu'il soit disciplinaire, interdisciplinaire, transversal, culturel ou sportif. Le temps de chaque regroupement est compris entre une demi-heure et deux heures, il est le plus souvent d'une heure par semaine. Les séquences permettent de préciser ou d'expliquer, de synthétiser ou contextualiser, de valider ou corriger, de compléter ou enrichir. Elles permettent aux questions de trouver des réponses, à des échanges ou à des débats d'être organisés. La participation régulière y est vivement conseillée et précieuse. Les activités programmées y sont commentées, voire réalisées en travail dirigé. Ces regroupements peuvent être organisés en classe virtuelle en cas d'impossibilité matérielle de réunion au Microlycée.

COMMENTAIRES :

Il ne s'agit en aucun cas de réduire l'accueil en « présentiel » au Microlycée. L'accueil en « présentiel » reste dans la plupart des cas une condition essentielle de réalisation du parcours au Microlycée. Les modalités de ce « présentiel », constitué aujourd'hui de « cours » et d'un accueil périphérique en salle commune, évoluent pour être constituées de « regroupements » dédiés aux disciplines qui sont d'une durée réduite, et d'une offre élargie d'accueil en salle commune pour un travail encadré dont la qualité fait l'objet d'une attention toute particulière.

L'enseignement asynchrone est le cœur de l'enseignement : quand la situation du jeune le justifie, l'enseignement doit pouvoir être dispensé exclusivement au travers de l'asynchrone. Mais ceux qui ont besoin d'être accompagnés en présentiel doivent impérativement pouvoir être accueillis et aidés au Microlycée dans des conditions privilégiées.

Le travail asynchrone peut être réalisé au Microlycée : la permanence (de 8h30 à 18h30 le lundi, le mercredi et le vendredi, de 8h30 à 20h le mardi et le jeudi) est assurée par un membre de l'équipe, et un professeur assure (de 9h à 12h du lundi au vendredi, de 14h à 17h du lundi au jeudi, de 18h à 20h le mardi et le jeudi) l'encadrement des jeunes sur le travail asynchrone. Ce travail disponible sur la plateforme selon un programme défini peut donc être effectué en autonomie ou avec de l'aide, à distance ou au Microlycée. Le vendredi après-midi reste dédié aux « assemblées », aux rencontres de tutorat, aux entraînements aux épreuves et aux réunions de l'équipe.

Les temps synchrones permettent de « revenir sur », d'expliquer, de faire ensemble le travail demandé, de répondre aux questions, d'engager des échanges et des débats, de synthétiser et valider, de compléter et prolonger l'asynchrone « pour aller plus loin ». Les modalités de ces temps sont adaptées pour permettre des activités de travaux pratiques en sciences expérimentales et en technologie, ainsi qu'un suivi et des points d'étape dans les projets. Une réflexion commune sera proposée, non en vue d'uniformiser mais d'enrichir des pratiques par les échanges. Ces temps peuvent être organisés en classe virtuelle en cas d'impossibilité de se réunir au lycée

Le temps « asynchrone » inscrit dans les services des enseignants comprend la préparation des supports, la mise en ligne, l'interaction sur plateforme et les rendez-vous d'aide à la demande, rendez-vous individuels ou avec des petits groupes en fonction du besoin et de la nature des activités proposées.

Les enseignements généraux dans la voie professionnelle sont proposés dans les mêmes conditions que dans la voie générale et technologique. Les enseignements professionnels intègrent une part d'activités asynchrone mais conservent une part de « présentiel synchrone » importante auquel la participation des jeunes est indispensable.

Une réflexion complémentaire est engagée pour préciser le projet sur quelques points particuliers :

- Une organisation particulière concernera **l'accueil « en début d'année »** et **l'intégration « en cours d'année »** pour permettre de nouer des relations interpersonnelles suffisamment fortes et d'installer la confiance mutuelle indispensable. Les solutions retenues devront permettre aux jeunes et aux professeurs de « se connaître » pour pouvoir ensuite, de façon asynchrone et le cas échéant à distance, « se reconnaître ».
- Des modalités spécifiques concerneront **la formation à l'oral**, avec des dispositifs, des outils et des temps complémentaires proposés à cet effet.
- Des dispositions permettront les apprentissages visés dans les activités de **travaux pratiques** en sciences expérimentales et dans les enseignements technologiques et professionnels, une part seulement de ces enseignements pouvant être proposée dans le cadre d'activités asynchrones.
- La **co-intervention** de la voie professionnelle devra prendre une forme adaptée et originale dans le cadre des activités asynchrones, des regroupements ou de temps spécifiques. Des modalités spécifiques de travail concerneront aussi la coanimation dans le cadre de l'enseignement technologique en langue vivante.
- Un protocole sera défini pour déployer **les interactions asynchrones** et accompagner une **prise en compte effective et pertinente par les jeunes des « retours »** qui leur sont faits par les professeurs.
- Des solutions seront imaginées pour organiser **la différenciation et l'individualisation** des parcours et activités.
- Des dispositifs et des outils seront proposés pour développer des activités de **collaboration** et de **coopération** entre jeunes, y compris dans les activités asynchrones.
- Des dispositions spécifiques concerneront les jeunes engagés dans un **parcours « d'accueil »**.
- La présentation à **l'examen dans les conditions définies pour les candidats non scolarisés** doit être envisageable quand les contraintes personnelles des jeunes sont incompatibles avec la mise en œuvre du contrôle continu.
- L'offre et les conditions d'accès au Microlycée seront adaptées pour permettre **l'accueil des jeunes dès 16 ans** dans le cadre du renforcement actuel des mesures de lutte contre le décrochage scolaire et de la mise en œuvre de l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans à la rentrée 2020.